

République Française  
Département de l'Hérault  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 18 avril 2011**  
~~~~~

**SALON DES VINS À ANIANE 2011  
SUBVENTION**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 18 avril 2011 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes

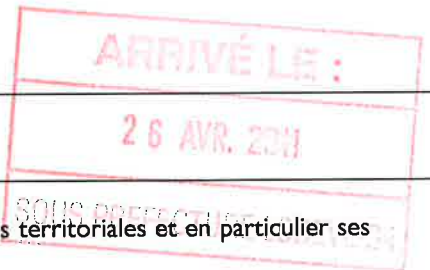
Etaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Jean-Pierre VANRUYSKENSVELDE, M. Jérôme CASSEVILLE, M. Jean-François CADILHAC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, M. Maurice DEJEAN, M. Jean-Marcel JOVER, M. Christian LASSALVY, Mme Anne-Marie DEJEAN, M. René GOMEZ, M. Robert POUJOL, Mme Marie-Claude BEDES, M. Gérard CABELLO, M. Eric CORBEAU, M. Claude CARCELLER, M. Cyrille CADARS, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, M. Jacques DONNADIEU, Mme Martine BONNET, M. Bernard DOUYSET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Franck DELPLACE, M. Michel COUSTOL, M. Daniel REQUIRAND, M. Jean-François RUIZ, Mme Agnès CONSTANT, Mme Fabienne GALVEZ, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Jacky GALABRUN, M. Eric PALOC, Mme Catherine JOSIEN, M. Richard ARNAL suppléant de M. Jean-Pierre DURET, M. Armando COSTA FARIA suppléant de M. Frédéric GREZES, Mme Monique FLORES suppléant de M. Jean-Claude MARC

Procurations : Mme Sylvie CONTRERAS à M. Jean-Marcel JOVER, Mme Maguelonne SUQUET à Mme Anne-Marie DEJEAN

Excusés : Mme Hélène BARRAL, M. Bernard JEREZ, M. André YVANEZ

Absents : M. Robert SIEGEL, M. Didier LAMONT

Quorum : 23	Présents : 38	Votants : 40	Pour 40 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------



Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

Vu la délibération du 21 février 2011 par laquelle la Communauté de communes a voté un règlement d'aide en faveur des opérations viticoles du territoire,

Vu que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2011 sur l'article 6281 du chapitre 011.

Considérant que depuis 1999, une trentaine de vignerons de la Vallée de l'Hérault, regroupé en association, organise à Aniane un salon des vins,

Considérant que l'objectif est d'assurer la promotion des vins du terroir, à travers la dégustation et la vente des vins présentés,

Considérant que l'association a déposé un dossier de demande de subvention pour le salon organisé les 23 et 24 juillet 2011, qui répond aux critères d'éligibilité définis.

Considérant que cette manifestation très qualitative accueille un public nombreux, 3000 visiteurs en moyenne.

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

**DÉCIDE**

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✶ Le versement d'une subvention de 3000 € à l'association « Salon des vins d'Aniane » pour l'organisation du salon le 23 et 24 juillet 2011 sur la commune d'Aniane dont le coût total est de 16 200€ ( hors coût de 6 800 € pour le repas vigneron organisé le samedi soir)

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 447 le

Publication le 22 AVR. 2011

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



<b>RAPPORT 5 - 4</b> <i>Rapporteur : M. Philippe SALASC</i>	<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE</b>
<b>SALON DES VINS À ANIANE 2011</b>	
<b>SUBVENTION</b>	

Depuis 1999, une trentaine de vignerons de la Vallée de l'Hérault, regroupé en association, organise à Aniane un salon des vins, dont l'objectif est d'assurer la promotion des vins du terroir, à travers la dégustation et la vente des vins présentés. Cette année, en nouveauté, seront organisés des ateliers du goût, animés par l'EPICUVIN.

Cette manifestation très qualitative accueille un public nombreux, avec 3000 visiteurs en moyenne.

La prochaine édition sera organisée les 23 et 24 juillet 2011 à la chapelle des Pénitents.

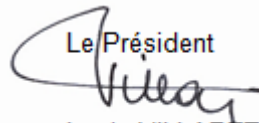
Dans sa délibération du 21 février 2011, la Communauté de communes a voté un règlement d'aide en faveur des opérations viticoles du territoire. L'association a déposé un dossier de demande de subvention pour le salon, qui répond aux critères d'éligibilité définis.

Le coût total du salon est de 16 200 € (hors coût de 6800 € pour le repas vigneron organisé le samedi soir). Conformément au règlement d'aide, la Communauté de communes pourrait donc verser une subvention de 3000 €.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget 2011 sur l'article 6281 du chapitre 011.

Je propose donc à l'Assemblée :

- Le versement d'une subvention de 3000 € à l'association « Salon des vins d'Aniane » pour l'organisation du salon le 23 et 24 juillet 2011 sur la commune d'Aniane

Le Président  
  
 Louis VILLARET